

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt deux, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUPOUY

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYSCHÉ, Joël VIDOT, Marc DABESCAT

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Karine LESPIAU, Laurent DUMARTIN

Date de la convocation
01 juin 2023

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le François DEDEBAN

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Marc DUPOUY, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	37 122,15
- un excédent reporté de :	156 903,45
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	194 025,60
- un déficit d'investissement de :	32 989,82
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	32 989,82
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	194 025,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	32 989,82
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	161 035,78
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	32 989,82

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BATS

Le Maire, DUPOUY Jean-Marc

le(s) secrétaire(s) de séance

